



NOTE D'INFORMATIONS – ANNÉE SCOLAIRE 2023 / 2024

↳ Modalités d'inscription :

Le dossier est à compléter en ligne au plus tard :

Mercredi 12 juillet 2023 pour les réinscriptions

Lundi 4 septembre 2023 pour les inscriptions

Pour information : fermeture du secrétariat du Conservatoire du 14 juillet au 7 août 2023



Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Ceux remis hors délai seront mis en liste d'attente et validés uniquement en fonction des places disponibles.

Veillez noter que les informations du Conservatoire seront principalement communiquées par mail.
Merci de prévenir aussitôt le Conservatoire en cas de changement d'adresse mail.

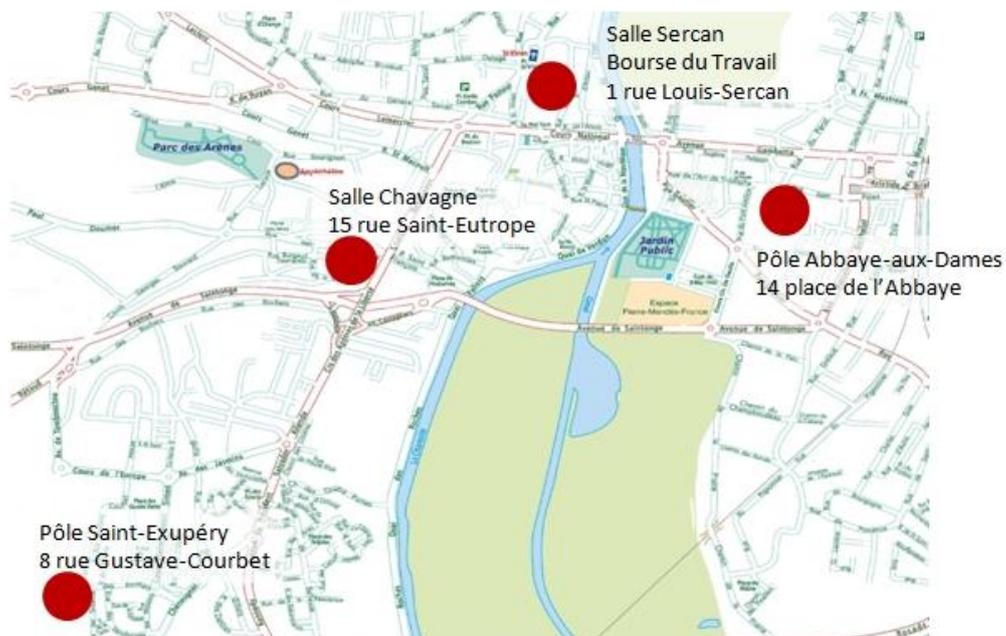
Les inscriptions définitives en classes d'éveil (musique ou danse), en parcours découverte, en formation musicale (à partir du cycle 1.3) et en cursus danse se font dans la limite des places disponibles, selon zone géographique (Saintes et communes conventionnées prioritaires) et ordre d'arrivée des dossiers.

Pour les classes instrumentales, toute nouvelle demande fera l'objet d'une convocation à un test d'orientation début septembre. La validation de l'inscription se fera uniquement après cette rencontre avec le(s) professeur(s).

↳ Période d'activité :

- Les cours sont dispensés selon le calendrier scolaire ; les vacances débutent après les cours du samedi.
- **Date de début des cours :** Lundi 11 septembre 2023 pour l'éveil, la FM, les pratiques collectives et la danse
Lundi 18 septembre 2023 pour les cours instrumentaux
- **Date de fin des cours :** Samedi 22 juin 2024 après les cours
1 semaine sera banalisée pour le spectacle bisannuel prévu les 28 et 29 juin 2024

↳ Lieux d'enseignement :



↳ **Bonnes pratiques :**

Le Conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse de Saintes est un **établissement municipal** agréé par l'État. Il est un lieu d'apprentissage « du faire et du vivre ensemble » dans lequel les élèves sont au cœur du projet pédagogique.

L'attention, l'assiduité et la présence des élèves tout au long de l'année à l'ensemble des cours et examens jalonnant leur parcours **mais aussi aux différents projets de classe** sont des facteurs essentiels à leur évolution musicale ou chorégraphique. **Toute absence devra être justifiée** auprès du secrétariat et anticipée chaque fois que possible.

Un travail personnel régulier est indispensable pour pouvoir appliquer les conseils des enseignants. Les parents d'élèves sont invités à s'informer régulièrement, tout au long de l'année, de l'évolution de leurs enfants auprès des professeurs qui se tiennent à leur disposition sur rendez-vous si besoin. **Afin d'aider les élèves de manière personnalisée** tout au long du cursus, des heures de soutien de formation musicale sont proposées à l'initiative de l'un des professeurs ou de l'élève.

La présence en auditeur à des concerts, auditions ou spectacles du Conservatoire et de nos partenaires culturels enrichit la culture des élèves et **fait ainsi partie de leur formation** en développant leur esprit critique, leur motivation et leur connaissance du répertoire.

Pour son bon déroulement et le respect de tous les élèves **merci de faire le maximum pour rester tout au long de l'audition** concernée ; le corps professoral s'engageant à en limiter la durée.

Les élèves sont tenus de participer à l'ensemble des manifestations publiques du Conservatoire de musique pour lesquelles leur participation a été requise.

Le conseil d'établissement permet un échange entre les différents acteurs du Conservatoire (parents, élèves, professeurs, direction, élus et administration municipale, Abbaye aux Dames...). Des **représentants de parents et d'élèves** sont donc élus pour deux ans pour vous représenter.

L'association des parents d'élèves (APEC) propose à toutes les familles différents services et aide à la réalisation de certains projets pédagogiques (master-class, déplacements des élèves...), n'hésitez pas à vous renseigner sur ses activités et à vous y investir si vous le pouvez.

Merci de **respecter le droit à l'image** de chacun lors des différentes auditions ou spectacles du Conservatoire et de ne pas diffuser sur un média quel qu'il soit l'image d'un tiers sans son accord préalable.

↳ **Tarifs d'inscription 2023/2024 :** (cf. grille tarifaire en annexe)

Votre cotisation est établie en fonction de votre **lieu de résidence** (Saintes et communes conventionnées / Communes extérieures) mais également, pour le tarif Saintes, en fonction du **niveau de vos revenus annuels**. Le quotient familial sert de référence.

Certaines communes extérieures versent des aides financières aux familles pour accompagner la pratique artistique. Merci de vous rapprocher de votre mairie pour toute information complémentaire.

Les droits, payables en une ou plusieurs fois, sont dus pour l'année entière (cf. Règlement intérieur pour les cas particuliers).

Le règlement de votre cotisation intervient **auprès du Trésor Public après réception de votre facture dans votre espace DuoNET**.

Conservatoire Municipal de Musique et de Danse

14 place de l'Abbaye

17100 SAINTES

(2^{ème} étage de l'Abbaye-aux-Dames)

Tel : 05 46 92 50 80

Mail : conservatoire@ville-saintes.fr



	TARIFS ANNUELS SAINTES									TARIFS ANNUELS EXTERIEUR*
	QF1 inférieur ou égal à 400	QF2 de 401 à 600	QF3 de 601 à 800	QF4 de 801 à 1000	QF5 de 1001 à 1300	QF6 de 1301 à 1600	QF7 de 1601 à 1800	QF8 de 1801 à 2000	QF9 supérieur à 2000	
Droit d'inscription par dossier	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	14 €	18 €
ENFANTS										
Éveil / Initiation danse / Parcours découverte	15 €	20 €	30 €	40 €	60 €	80 €	100 €	110 €	120 €	160 €
Forfait Musique (cours instrumental + formation musicale + pratiques collectives incluses) ou formation continuée	70 €	130 €	180 €	230 €	280 €	320 €	340 €	355 €	370 €	500 €
Pratiques collectives ou Formation musicale seules	15 €	20 €	30 €	40 €	60 €	80 €	100 €	110 €	120 €	160 €
Forfait Danse	90 €	110 €	130 €	155 €	180 €	200 €	220 €	235 €	250 €	340 €
Hors-cursus Danse (1 cours hebdomadaire)	50 €	70 €	80 €	100 €	120 €	140 €	160 €	180 €	200 €	300 €
ADULTES										
Forfait Musique (instrument ou chant + formation musicale + pratiques collectives incluses)	200 €	230 €	280 €	360 €	440 €	480 €	500 €	520 €	540 €	600 €
Pratiques collectives ou Formation musicale seules	35 €	50 €	75 €	100 €	125 €	140 €	160 €	170 €	180 €	200 €
Forfait Danse	110 €	130 €	150 €	170 €	190 €	210 €	240 €	270 €	300 €	400 €
Hors-cursus Danse (1 cours hebdomadaire)	75 €	90 €	110 €	130 €	150 €	170 €	190 €	210 €	230 €	320 €

2ème inscription dans une même famille (par ordre d'âge décroissant) : - 35 %

3ème inscription et suivantes dans une même famille (par ordre d'âge décroissant): - 50 %

2ème activité (la moins chère) : - 35 %

* Possibilité d'appliquer le tarif SAINTES en cas de conventionnement de la commune d'habitation. Certaines communes versent des aides financières aux familles pour accompagner la pratique artistique. Merci de vous rapprocher de votre mairie pour toute information complémentaire.

Tarifs location année scolaire 2023 – 2024
 Décision n°21-96

LOCATIONS D'INSTRUMENTS POUR L'ANNEE SCOLAIRE	TARIFS SAINTES	TARIFS EXTERIEUR
CLARINETTE	130 €	160 €
COR	130 €	160 €
CORNET	130 €	160 €
FLUTE	130 €	160 €
HAUTBOIS / COR ANGLAIS	130 €	160 €
SAXOPHONE	130 €	160 €
TROMPETTE	130 €	160 €
VIOLON OU ALTO	130 €	160 €
VIOLONCELLE	130 €	160 €
XYLOPHONE	130 €	160 €



INFORMATIONS DANSE – ANNÉE SCOLAIRE 2023 / 2024

↳ Informations générales :

L'option jazz est obligatoire dès la première année du cursus de danse classique pour tous les élèves danseurs. À l'occasion des examens de fin de cycle 3 (Certificat d'Études Chorégraphiques), l'élève danseur doit concourir sur les deux disciplines (classique et jazz) mais peut choisir de les présenter sur deux années consécutives.

Cursus non diplômant et hors cursus :

Le but du cursus non diplômant et des formules hors cursus est d'offrir, aux élèves qui le souhaitent, un parcours avec un emploi du temps allégé, tout en conservant un enseignement de qualité.

Les élèves en cursus non diplômant ont un cours de danse classique en moins chaque semaine.

A partir du cycle 2, les élèves qui le souhaitent peuvent aller en hors cursus (classique ou jazz) afin d'alléger encore leur emploi du temps. Ils ne suivent plus alors les cours que dans une seule discipline.

Les élèves en cursus non diplômant et en hors cursus ont l'obligation de participer aux projets de l'établissement pour lesquels ils sont sollicités. Ils ne sont plus concernés par les examens de changement de cycle, mais participent aux évaluations de fin d'année.

Les changements de cursus sont tout à fait possibles d'une année à l'autre, en fonction du niveau d'investissement souhaité par l'élève. Ils se font alors sur accord et en concertation avec les professeurs.

Matériel :

Éveil et initiation :

- Tunique de la couleur spécifiée en début d'année (*voir avec le professeur lors du 1^{er} cours*)
- Collant couleur chair sans pieds

Danse classique : Les shorts ne sont pas autorisés en cours de classique

Tenue vestimentaire pour les filles :

- Tunique avec jupette, de la couleur spécifiée en début d'année (*voir avec le professeur lors du 1^{er} cours*)
- Collant couleur chair à pieds
- Chaussons couleur chair

Tenue vestimentaire pour les garçons :

- Tee-shirt blanc et éventuellement un élastique de taille
- Collant gris à pieds
- Chaussons gris

Pour chaque cours :

- Porter les cheveux attachés en chignon
- Penser à apporter une bouteille d'eau pour pouvoir boire pendant les cours et à enlever tous vos bijoux avant de rentrer dans la salle de danse

Danse jazz :

- Short noir (ou boxer) et collant noir sans pieds
- Paire de chaussettes noires **réservées au cours de jazz**
- Tee-shirt uni de la couleur correspondant à la tunique portée en classique (*voir avec le professeur lors du 1^{er} cours*)

↳ Horaires aménagés :

Des élèves qui dépendent du secteur du collège René Caillé peuvent dans le cadre de leur inscription en **cursus diplômant** au Conservatoire bénéficier des classes à horaires aménagés (deux après-midi libérés par semaine) dans la limite des places disponibles et selon l'organisation possible au sein du conservatoire. Les élèves hors secteur doivent faire une demande de dérogation auprès du rectorat.

Pour toute information,
permanences
le **mercredi 6 septembre**
de 14h00 à 17h00
à l'Abbaye-aux-Dames

↳ Présentation des cursus :

Éveil MS <i>(à partir de 4 ans révolus au 31 décembre)</i>	1 cours ▼			
Éveil GS	1 cours ▼			
Initiation 1 (CP)	1 cours ▼			
Initiation 2 (CE1)	2 cours ▼			
	Cursus diplômant	Cursus non diplômant	Hors cursus Classique	Hors cursus Jazz
Cycle 1 <i>(à partir de 8 ans révolus au 31 décembre)</i>	2 cours de Classique 1 cours de Jazz** ▼	1 cours de Classique 1 cours de Jazz** ▼	2 cours de Classique ▼	1 cours de Jazz** ▼
	Examen de fin de cycle ▼			
Cycle 2 / 1^{ère} et 2^{ème} années	2 cours de Classique 1 cours de Jazz** ▼	1 cours de Classique 1 cours de Jazz** ▼	2 cours de Classique ▼	1 cours de Jazz** ▼
Cycle 2 / 3^{ème} et 4^{ème} années	3 cours de Classique * 1 cours de Jazz** ▼	2 cours de Classique * 1 cours de Jazz** ▼	2 ou 3 cours de Classique * ▼	1 cours de Jazz** ▼
	Examen de fin de cycle ▼			
Cycle 3	3 cours de Classique * 1 cours de Jazz** ▼	2 cours de Classique * 1 cours de Jazz** ▼	2 ou 3 cours de Classique * ▼	1 cours de Jazz** ▼
	Examen de fin de cycle CEC ▼			
Perfectionnement	A la carte	A la carte	A la carte	A la carte

* La répartition entre les cours se fera à la rentrée par les professeurs ** Possibilité de bénéficier du Jazz renforcé – option Jazz (un cours hebdomadaire supplémentaire)



EMPLOI DU TEMPS DANSE – ANNÉE SCOLAIRE 2023 / 2024

Sous réserve d'obligations de modifications en septembre

Choix des horaires : La répartition entre les cours se fera à la rentrée par les professeurs en fonction des classes

Éveil et Classique (professeur en cours de recrutement)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Salle Sercan	Salle Chavagne	Salle Sercan	Salle Sercan	Salle Sercan	Salle Chavagne
		9h45 – 10h45 Initiation 1			9h30 – 11h15 C2.1 / 2.2 / 2.3
		10h45 - 12h00 C1.1 et 1.2			11h15 – 13h15 C3 et Perf.
				15h30 – 17h00 CHAD (Classique)	
17h15 – 18h30 C1.3 et 1.4	17h15 – 18h30 C1.1 et 1.2		17h00 – 17h45 Éveil GS	17h15 – 18h30 C1.3 et 1.4	
18h30 – 20h30 C3 et Perf.	18h30 – 20h00 C2.1 / 2.2 / 2.3 cursus diplômant		18h30 – 20h30 C3 et Perf.	18h30 – 20h15 C2.1 / 2.2 / 2.3	

Éveil et Jazz (Nadine ROUSSEAU)

Mardi	Mercredi	Jeudi	Samedi
Salle Sercan	Salle Sercan	Salle Chavagne	Salle Sercan
			11h00 – 12h30 Ateliers ponctuels
15h30 – 17h00 CHAD (Jazz)	13h15 – 14h45 C2.4 / C3 et Perf. Option Jazz	17h00 – 18h00 C1.1 et 1.2	
17h00 – 17h45 Initiation 2	14h45 – 15h45 Initiation 2	18h00 – 19h15 C1.3 / 1.4 et C2.1 / 2.2 / 2.3 (Option Jazz)	
17h45 – 19h00 C1.2 / 1.3 / 1.4 Option Jazz	15h45 – 16h30 Éveil MS	19h15 – 20h30 Classique Ados-adultes	
19h00 – 20h45 C2.4 / C3 et Perf.	16h30 – 18h00 C2.1 / 2.2 / 2.3 + CHAD (Option Jazz)		

Éveil et Initiation
Cycles 1

Cycles 2
Cycle 3 / Perf / CHAD



Association des Parents d'Elèves du Conservatoire de Saintes

Pourquoi adhérer à l'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire de Saintes ?

L'association a pour but de :

- constituer un lien entre les parents, les élèves et tous les intervenants du conservatoire
- vous représenter auprès du Conservatoire, de sa Direction et de la Mairie ainsi qu'au conseil d'établissement
- améliorer les conditions d'enseignement, horaires et lieux
- participer à la vie du conservatoire par le biais d'animations diverses (goûters, repas lors des générales des grandes manifestations, fêtes, spectacles, animations, stages, déplacements éventuels, ...)
- obtenir des tarifs préférentiels auprès des partenaires locaux (Blanchard Musique et Liberty Dance)
- proposer une assurance auprès de la mutuelle d'assurance des musiciens et des métiers de la musique pour l'instrument (pour une cotisation annuelle compétitive, vous bénéficiez d'une très bonne couverture adaptée à la pratique instrumentale)

Le montant de l'adhésion est de **10 euros par famille**.

- Règlement **par internet** <https://www.helloasso.com/associations/association-de-parents-d-eleves-du-conservatoire/adhesions/adhesion-apec> ou flash code ci-contre



- Règlement **par chèque bancaire** à l'ordre de l'APEC (cf. coupon ci-dessous)

L'APEC fonctionne et vous propose ses services uniquement grâce à ses bénévoles. **L'APEC a besoin de bénévoles et d'adhérents pour continuer d'exister et défendre les intérêts des usagers**



Bulletin d'adhésion 2023/2024 si vous payez par chèque

Adhérent :

Nom : Prénom :

Tel : Mail :

1^{er} élève: Nom : Prénom :

Instrument pratiqué :

2nd élève: Nom : Prénom :

Instrument pratiqué :

3^{eme} élève: Nom : Prénom :

Instrument pratiqué :

4^{eme} élève: Nom : Prénom :

Instrument pratiqué :

Date :

Signature :



Association des Parents d'Elèves du Conservatoire de Saintes

AUX PARENTS D'ÉLÈVES INSCRITS EN DANSE

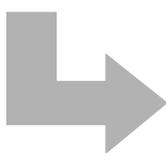
Les spectacles et projets des classes de danse sont des événements importants que l'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire (APEC) soutient, notamment en ce qui concerne la tenue vestimentaire des élèves. Les costumes relevant des spectacles sont principalement financés par la Ville, qui en reste propriétaire mais une participation forfaitaire est demandée à chaque famille en complément, selon un tarif établi sur proposition du conseil pédagogique Danse du conservatoire. N'hésitez pas à vous rapprocher du professeur de votre enfant si vous aviez des questions à ce sujet.

Pour les spectacles 2023/2024 et en fonction du cycle auquel appartient votre enfant, la participation demandée aux familles par enfant, quel que soit le nombre de disciplines pratiquées, sera la suivante :

- 20 € pour les classes Éveil et Initiation
- 30 € pour les élèves du cycle 1
- 40 € pour les élèves du cycle 2
- 50 € pour les élèves du cycle 3

Nous vous remercions de remettre le coupon (page 3) accompagné de votre règlement:

- par internet <https://www.helloasso.com/associations/association-de-parents-d-eleves-du-conservatoire/boutiques/participation-costumes-danse> ou flash code



- par chèque bancaire libellé à l'ordre de l'APEC au secrétariat lors du dépôt du dossier (cf. coupon ci-dessous)
- pour un autre moyen de paiement ou des modalités de paiement en plusieurs fois, contacter l'APEC



Participation aux projets ou costumes des spectacles de danse 2023/2024

Si paiement par chèque (à l'ordre de l'APEC) coupon à remettre avec le dossier d'inscription

L'élève : NOM, Prénom :

Niveau / Somme forfaitaire : Éveil / Initiation / Hors cursus = 20 € Cycle 1 = 30 €
 Cycle 2 = 40 € Cycle 3 = 50 €



Association des Parents d'Elèves du Conservatoire de Saintes

AUX PARENTS D'ÉLÈVES INSCRITS EN FORMATION MUSICALE

Ouvert uniquement aux familles ayant souscrits une adhésion APEC

Commande avec paiement par internet : <https://www.helloasso.com/associations/association-de-parents-d-eleves-du-conservatoire/boutiques/manuels-de-formation-musicale> ou flash code



Commande avec paiement par chèque, utiliser le formulaire ci-dessous

Classe / Cycle	Référence manuel	Px unitaire	Qté	Montant Total
Récrèàvents 1	Destination musique vol 1 – A.CHAUSSEBOURG / D. LE GUEN / B.GARLEY, édition Hit	22€		
Récrèàvents 2	Destination musique vol 2– A.CHAUSSEBOURG / D. LE GUEN / B.GARLEY, édition Hit	22€		
Récrèàclaviers 1	Destination musique vol 1 – A.CHAUSSEBOURG / D. LE GUEN / B.GARLEY, édition Hit	22€		
Récrèàclaviers 2	Destination musique vol 2– A.CHAUSSEBOURG / D. LE GUEN / B.GARLEY, édition Hit	22€		
1.3	Jouons avec la FM vol.3 S.PIERRE, édition l'Octanphare	26€		
1.4	Jouons avec la FM vol.4 S.PIERRE, édition l'Octanphare	26€		
2.1	Jouons avec la FM vol.5 S.PIERRE, édition l'Octanphare	26€		
2.2	Jouons avec la FM vol.6 S.PIERRE, édition l'Octanphare	26€		
2.3	Jouons avec la FM vol.7 S.PIERRE, édition l'Octanphare	26€		
2.4	Jouons avec la FM vol.8 S.PIERRE, édition l'Octanphare	26€		
Cycle 3	Jouons avec la FM vol.9 S.PIERRE, édition l'Octanphare	26€		
Adultes tous niveaux	Jouons avec la FM vol.adulte S.PIERRE, édition l'Octanphare	26€		
<i>Merci de libeller vos chèques à l'ordre de l'APEC</i>		TOTAL A PAYER		

Merci de joindre un chèque du montant total, il sera encaissé uniquement à la livraison des ouvrages.

Pour un autre moyen de paiement ou des modalités de paiement en plusieurs fois, contacter l'APEC